

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

Ce qu'est la France d'après le dernier annuaire statistique

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 53-88

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__53_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

CE QU'EST LA FRANCE

D'APRÈS LE DERNIER *ANNUAIRE STATISTIQUE*.

AVANT-PROPOS.

L'*Annuaire statistique de la France*, dont la dixième année vient de paraître, n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple collection de résumés généraux; c'est la reproduction méthodique, par département ou par établissement, de tous les travaux publiés ou inédits qui émanent des différents services ministériels. On y trouve, en outre, et c'est là ce qui donne à l'ouvrage son principal cachet, des relevés particulièrement instructifs s'étendant aux époques les plus éloignées et partant quelquefois de l'origine même des documents.

L'*Annuaire* peut donc passer pour une véritable statistique générale de la France, étudiée dans son état actuel et dans son passé.

Mais il y a lieu de faire remarquer qu'il ne renferme que des tableaux numériques, sans texte qui les commente, l'Administration ayant cru ne devoir fournir que les matériaux, en laissant au lecteur le soin de les utiliser et de les interpréter suivant ses propres vues.

C'est une interprétation de ce genre que nous avons tentée ici, interprétation d'ailleurs toute personnelle et qui n'engage que nous.

Hâtons-nous de dire qu'en nous livrant à cette tâche, dont nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés, bien que ces difficultés aient été parfois aplanies par les excellents rapports officiels qui précèdent certaines statistiques, notre intention n'a pas été d'entrer dans tous les détails, ce qui aurait exigé des connaissances encyclopédiques qui nous font défaut. Toutefois, si nous avons dû ne nous attacher qu'aux grandes lignes, nous avons pris soin de n'omettre aucun des nombreux points de vue sous lesquels les chiffres sont envisagés, dans les 236 tableaux dont l'*Annuaire* se compose.

Notre travail est devenu par là une sorte de synthèse qui permettra, nous l'espérons du moins, de se rendre compte, pour ainsi dire d'un coup d'œil, de la situation morale et économique de notre pays, ainsi que de ses progrès dans toutes les branches de l'activité humaine.

T. LOUA.

BIBLIOGRAPHIE. — *Annuaire statistique de la France* (dixième année), publié par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE PREMIER.

Territoire et population (1881-1886).

I. TERRITOIRE. — Le chiffre indiquant l'étendue territoriale de la France est emprunté au compte définitif des contributions directes pour l'année 1884, lequel résume les résultats des opérations cadastrales effectuées dans le cours de ce siècle; mais comme il y a encore trois départements, la Corse et les deux Savoie, où cette opération n'est pas encore terminée, les chiffres actuels ne sont pas définitifs. A cette restriction près, l'étendue territoriale de nos 87 départements (Belfort compris) est de 52,885,490 hectares, ou, en d'autres termes, de 528,855 kilomètres carrés.

II. POPULATION. — Le dernier dénombrement de la population a été effectué le 30 mai 1886. — D'après ce dénombrement, le nombre des arrondissements est de 362, celui des cantons de 2,871, celui des communes de 36,121. Quant à la population totale, elle est de 38,218,903 habitants.

D'après le dénombrement de 1881, qui a eu lieu au mois de décembre, il y avait pour le même nombre d'arrondissements, 2,868 cantons et 36,121 communes, avec une population totale de 37,672,048 habitants.

L'augmentation est donc de 545,655.

Pendant la période de 1876 à 1881, l'accroissement avait été plus sensible (766,250); mais il faut tenir compte de cette circonstance que le recensement de 1881 a porté sur un espace complet de cinq années, tandis que celui de 1886 n'embrasse qu'une période de 4 ans 5 mois.

Dans les deux derniers recensements, la population française proprement dite a été séparée des étrangers résidants. Ce qui donne lieu à la comparaison suivante :

	1881.	1886.	AUGMENTATION.	P. 100.
Français.	36,671,594	37,103,689	432,095	1.13
Étrangers	1,000,454	1,115,214	114,760	11.47
	<u>37,672,048</u>	<u>38,218,903</u>	<u>546,855</u>	<u>1.45</u>

Ce qui indique que les étrangers se sont accrus dans une proportion dix fois plus forte que nos nationaux.

Uniformément répartie sur le territoire, notre population, accuse en 1886 72.3 habitants par kilomètre carré. Mais tandis que dans le département de la Seine, la population spécifique est de 6,227, celle des Basses-Alpes est de 18. On voit qu'il y a de la marge entre ces deux résultats.

Rien de plus inégal, en effet, que la répartition de la population par commune. On peut s'en rendre compte par le tableau ci-après, qui montre que près des trois quarts des communes de France ont une population inférieure à 1,000 habitants.

COMMUNES.	1886.	1881.
De moins de 1,000 habitants	27,543	27,503
1,000- 5,000 habitants	5,837	5,899
5,000-15,000 —	2,179	2,160
15,000-20,000 —	463	444
20,000 et au-dessus.	99	91
	<u>36,121</u>	<u>36,097</u>

Les villes de plus de 30,000 âmes, lesquelles ne sont qu'au nombre de 53, ont augmenté de 309,126, tandis que pour les 36,068 autres communes, prises ensemble, l'augmentation n'a été que de 237,929. Ce seul fait donne une idée des déplacements considérables de population qui se font des petites localités dans les grandes villes.

Comme la statistique vit de comparaisons, la plupart des tableaux de l'Annuaire présentent, au-dessous des totaux afférents à l'année que l'on considère, le rappel des quatre années précédentes, ce qui permet de rapprocher, pour une période de cinq ans, tous les éléments dont chaque tableau se compose et de se rendre compte des influences particulières qui ont pu modifier plus ou moins sensiblement les résultats de l'année observée. Cette utilité des comparaisons, quant au temps, s'est tellement affirmée qu'on n'a pas tardé, au moins pour les faits principaux, à pousser les relevés jusqu'aux époques les plus éloignées et, toutes les fois qu'il a été possible, jusqu'à l'origine même des documents.

Comme nous l'avons déjà dit, ces tableaux *rétrospectifs* donnent à l'Annuaire son véritable cachet.

Le premier de ces tableaux porte sur les recensements effectués depuis le commencement du siècle. Ajoutons qu'à côté des résultats effectifs fournis par les dénombrements, on a eu soin de placer comme terme de comparaison les chiffres se rapportant à la population occupant le territoire actuel de la France. Par ce moyen, les résultats se trouvent être comparables entre eux, puisqu'ils sont soustraits aux modifications en sens contraire amenées par les annexions ou les pertes de territoire qui se sont accomplis dans cette période, notamment en 1861 ou en 1871.

On est ainsi amené à constater que la population de la France, telle qu'elle résulte des dénombrements, s'est accrue, de 1801 à 1886, de 10,869,900 habitants, soit de 102,353 par an ; tandis qu'en ramenant les chiffres de dénombrement au territoire actuel de la France, l'augmentation est pour la période entière de 11,288,147, et, par an, de 132,800.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte définitif des contributions directes pour 1884* (article CADASTRE). Paris, I. N., 1886. — *Dénombrement de la population en 1886*, publié par le Ministre de l'intérieur. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE II.

Mouvement de la population (1884).

I. RELEVÉS DE L'ÉTAT CIVIL. — Pour l'année 1884, le mouvement de la population se résume dans les chiffres ci-après :

Mariages.	{	Garçons et filles.	248,756	}	289,555
		— et veuves.	10,717		
		Veufs et filles.	19,635		
		— et veuves.	10,447		
Naissances d'enfants.	{	Légitimes.	862,004	}	937,758
		garçons	440,456		
		filles	421,548		
		Naturels.	75,754		
		garçons	38,883		
		filles	36,871		

Mort-nés. . .	{	Légitimes . . .	garçons . . .	23,049	39,005	45,286	
			filles . . .	15,956			
	{	Naturels. . . .	garçons . . .	3,418	6,281		
			filles . . .	2,863			
Décès	{	Sexe masculin .	garçons . . .	219,013	446,555	858,784	
			mariés. . .	151,706			
			veufs . . .	75,836			
	{	Sexe féminin. .	filles . . .	188,613	412,229		
			mariées . . .	113,801			
			veuves. . .	109,815			
Excédent des naissances sur les décès						76,974	

On a écrit et on écrira encore bien des volumes sur cette question capitale du mouvement de la population, et, à cet égard, on consultera avec fruit les relevés si complets que la statistique générale de France publie depuis 1853. L'Annuaire lui-même envisage cette question aux principaux points de vue qu'elle comporte. C'est ainsi qu'on y trouve des tableaux sur les mariages par âge, sur les diverses circonstances qui se rattachent au mariage, comme le degré d'instruction des époux, les oppositions, les actes respectueux, les contrats d'apports, les mariages consanguins, ceux qui ont donné lieu à des légitimations d'enfants, sans compter ceux qu'il offre sur les accouchements multiples, les décès suivant l'âge et le sexe ; les mariages, les naissances, mort-nés et décès par mois, etc. ; mais une telle étude dépasserait notre but. Il nous suffira de nous rendre compte du mouvement général de notre population, en rapportant les divers éléments de l'état civil à la population correspondante.

Le rapide résumé que nous offrons ci-dessous et dont les bases se trouvent dans le deuxième *tableau rétrospectif* de l'Annuaire, permettra d'apprécier d'un coup d'œil l'importance des variations qui ont affecté ce mouvement depuis le commencement du siècle.

Mouvement de la population par 1,000 habitants.

PÉRIODES ET ANNÉES.		MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDENT des naissances sur les décès.
Premier Empire . . .	1806-1814. . .	8.1	31.2	26.2	+ 5.0
Restauration	1815-1829. . .	7.7	31.4	25.2	+ 6.2
Louis-Philippe . . .	1830-1847. . .	8.0	28.5	24.1	+ 4.4
Première République .	1848-1850. . .	8.1	26.9	24.1	+ 2.8
Second Empire	{ 1851-1860. . .	7.9	26.3	23.9	+ 2.4
	{ 1861-1868. . .	8.0	26.5	23.0	+ 3.5
Guerre	1869-1872. . .	7.3	24.6	28.8	— 4.2
Deuxième République .	{ 1872-1876. . .	8.6	26.3	23.5	+ 2.8
	{ 1877-1881. . .	7.5	25.0	22.4	+ 2.6
	{ 1882-1884. . .	7.5	24.8	22.2	+ 2.6
Diminution de la première à la dernière période pour 1,000 habitants		1.4	6.4	4.0	2.4

Le fait principal qui ressort de ces chiffres est la décroissance pour ainsi dire continue de notre *natalité*. La mortalité diminue dans une plus faible proportion, qui suffit néanmoins à maintenir l'excédent des naissances et empêcher notre popu-

lation d'arriver trop rapidement à l'état stationnaire qui la menace et vers lequel elle tend de plus en plus.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

II. ÉMIGRATION (1884). — D'après les comptes publiés par la direction de la sûreté générale, au ministère de l'intérieur, le nombre des émigrants partis de France a été, en 1884, de 6,100 ; mais il y a lieu de faire observer que ce chiffre ne comprend pas les passagers proprement dits, mais seulement les *émigrants* et par là nous entendons ceux qui sont soumis au contrôle de l'administration, qui sont partis par les ports français du Havre, de Marseille et de Bordeaux.

Les départements qui offrent le plus d'émigrants sont, en première ligne, les Basses-Pyrénées (1,326) et les Hautes-Pyrénées (1,883), puis la Seine, les Hautes-Alpes, l'Aveyron, le Doubs, la Savoie, etc.

Leur effectif se décompose ainsi : sexe masculin, 4,294 ; sexe féminin, 1,806.

Le plus grand nombre des émigrants français sont âgés de 20 à 50 ans (4,303) ; il y en a 1,419 de moins de 20 ans et 376 de plus de 50 ans ; près de la moitié (2,891) appartiennent aux professions agricoles.

Indépendamment des 6,100 Français qui sont partis par nos ports, il y a eu, en 1884, 31,349 étrangers qui ont suivi la même voie, parmi lesquels 11,323 Italiens ; 9,018 Suisses ; 5,479 Allemands ; 3,020 Espagnols et 2,069 individus de nationalité diverse.

En résumé, il est sorti de nos ports 37,449 émigrants français ou étrangers, savoir :

21,634 émigrants partis du Havre, 6,482 de Marseille et 9,333 de Bordeaux.

Le plus grand nombre de ces émigrants (21,518) ont gagné les États-Unis de l'Amérique du Nord ; 10,325 se sont rendus dans la République Argentine.

Ajoutons que 32,501 ont navigué sous le pavillon français et 4,948 sous pavillons étrangers.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique de l'émigration pour 1884*, publiée par le Ministre de l'intérieur. (*Journal officiel* du 31 août 1885.)

CHAPITRE III.

Cultes (1884).

D'après les états transmis par la Direction des cultes, le personnel affecté à l'exercice du culte catholique se composait, au 1^{er} janvier 1885, de :

- 83 évêques ou archevêques ;
- 176 vicaires généraux titulaires ;
- 727 chanoines ;
- 125 ecclésiastiques attachés à divers services ;
- 3,386 curés ;
- 28,945 desservants ;
- 10,002 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles ;
- 4,311 prêtres habitués ;
- 2,609 aumôniers.

C'est au total 50,364 prêtres chargés de services divers. Il convient d'y ajouter :

656 directeurs ou professeurs de grands séminaires ;

3,506 directeurs et professeurs des petits séminaires.

Ce qui porte à 54,526 le personnel total du clergé *séculier*.

Les élèves des grands séminaires comprennent 8,473 pensionnaires, dont 6,457 n'ont pas reçu les ordres majeurs et 2,016 postulent le diaconat.

Il a été ordonné, en 1884, 4,309 sujets, savoir : 1,527 prêtres, 1,456 diacres et 1,326 sous-diacres.

51 cures sont à l'état de vacance, ainsi que 2,195 succursales et 2,003 vicariats. On estime qu'il y aurait lieu de pourvoir à 4,243 vacances pour assurer pleinement le service du culte.

En ce qui concerne le clergé *régulier*, il a été publié, en 1877, un état général des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, dressé en exécution de l'article 12 de la loi du 28 décembre 1876.

Il résulterait de cet état qu'il y avait, en 1877 :

3,744 associations d'hommes contenant 30,287 membres.

3,960 associations de femmes contenant 127,753 —

Ce qui porterait à 158,040 le personnel du clergé régulier. Il ne semble pas que les décrets portés depuis contre certains ordres religieux aient sensiblement modifié cette situation.

Les cultes non catholiques sont ainsi desservis :

Protestants	{	Eglise réformée	638
		Confession d'Augsbourg . . .	62
Culte israélite			57

L'Annuaire offre la répartition de ce personnel par diocèse pour le culte catholique et par département pour les cultes dissidents.

BIBLIOGRAPHIE. — Documents inédits communiqués par l'administration des cultes.

CHAPITRE IV.

Justice criminelle (1884).

I. INSTRUCTION CRIMINELLE. — Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits a été, en 1884, de 136,337. Dans le cours de la même année, ces agents ont eu à déférer à la justice 426,065 plaintes et procès-verbaux.

195,833 affaires ont été poursuivies devant les tribunaux et 230,224 classées au parquet ou terminées par une ordonnance de non-lieu.

Les affaires simplement classées au parquet et laissées sans poursuite sont au nombre de 218,484, ce qui équivaut à environ la moitié des dénonciations ; elles se composent, pour la plus grande part, de faits reconnus non délictueux ou n'ayant pas de gravité suffisante ; mais il est un point à noter, c'est que 65,362 affaires ont dû être abandonnées, parce qu'on n'est pas parvenu à en connaître les auteurs.

II. COURS D'ASSISES. — Les crimes, quand ils ont été commis avec les circonstances aggravantes qui en constituent le caractère propre, sont déférés aux *cours d'assises*.

Le jury a eu à connaître, en 1884, de 3,276 crimes, auxquels ont participé 4,277 accusés.

Sur ce nombre 1,195, c'est-à-dire un peu plus du quart, ont été acquittés, 1,528 ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, dont 30 à la peine de mort, et 1,554 à des peines correctionnelles.

La proportion des acquittés, qui est de 32 p. 100 pour les accusés de crimes contre les personnes, n'est que de 25 p. 100 pour les crimes contre la propriété.

Le tableau suivant indique, pour les quatre dernières années, quel a été le nombre des accusés jugés contradictoirement pour les crimes les plus graves et en même temps les plus communs.

	1884.	1883.	1882.	1881.
Crimes capitaux	734	693	713	686
Coups et blessures	180	170	186	185
Crimes contre les mœurs	882	880	947	923
Faux	430	437	500	432
Vols	1,664	1,706	2,036	1,706
Incendies	204	197	237	233

Sur les 4,277 accusés de crimes, 3,684 appartiennent au sexe masculin et 593 au sexe féminin ;

3,893 accusés sont Français, 384 étrangers ; 800 ne savent ni lire ni écrire.

284 accusés ont été jugés par contumace et condamnés, 9 à mort et 275 à des peines infamantes.

III. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS. — 184,949 affaires ont été déférées, en 1884, aux tribunaux correctionnels, savoir : 163,728 délits et 21,221 contraventions.

Ces affaires intéressaient 217,960 prévenus, dont 12,255 ou environ 5 p. 100 (4.5) ont été acquittés, 126,447 condamnés à la prison et 75,596 à l'amende.

Des nombreux délits spécifiés dans l'Annuaire nous ne retiendrons que le vol, l'escroquerie, et les délits contre les mœurs.

ACCUSÉS DE :	1884.	1883.	1882.	1881.
Délits contre les mœurs	4,737	4,075	4,441	4,229
Vols	44,813	44,710	44,672	44,229
Escroquerie	3,968	4,047	4,120	4,443

IV. RÉCIDIVISTES. — Parmi les 222,237 individus poursuivis dans les cours d'assises ou les tribunaux correctionnels, on ne compte pas moins de 89,169 récidivistes : 1,608 d'entre eux ont été condamnés à nouveau par le jury et 87,561 par les tribunaux correctionnels.

V. TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE. — Les tribunaux de simple police ont eu à s'occuper de 403,598 contraventions intéressant 487,486 inculpés, sur lesquels 15,522 ou 3 p. 100 seulement ont été acquittés, 46,469 condamnés à l'emprisonnement et 424,853, c'est-à-dire la grande majorité, à l'amende. Parmi les contraventions, nous relèverons l'ivresse sur la voie publique, qui constitue un délit spécial, en vertu de la loi du 23 janvier 1873.

	1884.	1883.	1882.	1881.
Ivresse	54,943	56,110	55,299	54,185

Ajoutons, pour en finir avec les tribunaux, que la Cour de cassation a cassé 122 arrêts : 29 en matière criminelle, 41 en matière correctionnelle et 52 en affaires de simple police.

Il y a eu lieu, en 1884, à 399 extraditions, dont 163 accordées par l'étranger et 236 par la France. Les grâces ou commutations de peine ont été au nombre de 6,213. Enfin il n'y a eu que 747 arrêts de réhabilitation.

Quant aux frais de justice, ils se sont élevés à 10,494,043 fr. pour l'année 1884.

VI. MORTS ACCIDENTELLES. — Les procureurs de la République ont reçu 13,390 procès-verbaux leur signalant 2,069 morts subites naturelles survenues sur la voie publique et 11,321 morts accidentelles. Celles-ci avaient notamment pour causes l'immersion (3,927), la chute d'un lieu élevé (1,613) ou l'écrasement par les chevaux ou voitures (1,352), l'asphyxie par le feu (914) et l'éboulement des terrains en construction (792). L'abus des liqueurs alcooliques en a provoqué 538, enfin 465 résultent d'accidents de chemins de fer.

VII. SUICIDES. — Bien que le suicide ne soit pas considéré par nos lois comme un acte punissable, la statistique criminelle lui consacre plusieurs tableaux, que l'Annuaire a reproduits dans tous leurs détails, cette cause de décès étant l'un des symptômes les plus intéressants de l'état moral des sociétés.

Il suffira de dire ici que l'on a constaté, en 1884, 7,572 suicides, dont 5,964 ont été accomplis par des hommes et 1,608 seulement par des femmes. Ce chiffre est le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à ce jour.

VIII. RÉSUMÉ GÉNÉRAL. — Un état rétrospectif résume les principaux faits de la statistique criminelle depuis l'année 1826. Le tableau suivant, qui est une réduction, permettra de se faire une idée des développements de la criminalité dans notre pays.

ANNÉES.	CHIFFRES totaux des affaires instruites.	ACCUSÉS devant les cours d'assises.	PRÉVENUS des tribunaux correctionnels (délits).	INCUPLÉS en simple police.	MORTS acciden- telles.	SUICIDES.
1834 . . .	114,168	6,952	65,347	137,598	5,856	2,078
1844 . . .	176,702	7,195	97,011	291,962	7,380	2,973
1854 . . .	296,631	7,556	157,268	510,873	9,647	3,810
1864 . . .	273,621	4,252	141,978	528,394	12,378	4,521
1874 . . .	363,577	5,228	175,776	536,110	11,753	5,617
1884 . . .	432,532	4,277	193,028	487,426	15,390	7,572

On remarquera la diminution subite du nombre des accusés de crimes, entre 1854 et 1864. Ce fait s'explique par la pratique nouvelle qui a tendu à correctionnaliser un grand nombre de crimes, par la suppression de certaines circonstances aggravantes dont l'effet a été de faire passer ces crimes dans la catégorie des délits. On s'explique également, par des changements dans la législation, les modifications qui se sont produites à certaines époques dans les chiffres des contraventions. Mais ce qui ressort avec évidence, c'est l'augmentation progressive des morts accidentelles et des suicides. En ne considérant que les suicides, on trouve qu'en 1834 leur proportion était de 63 par million d'habitants. En 1864, elle s'élève à 199; ce qui prouve qu'en un demi-siècle le nombre relatif des suicides a plus que triplé!

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte général pour 1884 de l'administration de la justice criminelle de France et en Algérie*, publié par M. le Garde des sceaux, ministre de la justice. Paris, I. N., 1885.

CHAPITRE V.

Justice civile et commerciale (1884).

I. TRAVAUX DES COURS ET TRIBUNAUX. — Il y a pour toute la République une Cour de cassation. Elle se compose de trois chambres : la chambre des requêtes, la chambre civile et la chambre criminelle ; chacune d'elles compte un président et quinze conseillers. Il y a, en outre, un premier président. Les fonctions du ministère public sont exercées par un procureur général et six avocats généraux.

Les *cours d'appel* sont au nombre de 26. Elles comptent 59 chambres, 512 présidents et conseillers, 57 avocats généraux, 35 substituts.

La défense est présentée par 3,913 avocats, dont 2,054 inscrits au tableau, et par 1852 stagiaires. Il y a 298 avoués près les cours d'appel.

Les *tribunaux de première instance* sont au nombre de 359 avec 418 chambres, 1,437 présidents et juges et 794 juges suppléants.

La défense, près les tribunaux de première instance, comporte 6,781 avocats, dont 4,348 inscrits au tableau, et 2,453 stagiaires.

Le nombre des juges de paix est de 2,866.

Il y a 2,466 offices d'avoué et 4,208 d'huissier.

Quant aux notaires en exercice, on en compte 9,041.

Les *tribunaux de commerce* sont au nombre de 218, avec 1,031 présidents ou juges et 708 juges suppléants.

Nous donnons ici le tableau, par juridiction, des affaires à juger, ainsi que de celles qui ont été terminées dans l'année.

	AFFAIRES à juger.	AFFAIRES terminées.	
Cour de cassation.	2,215	1,313	60 p. 100
Cours d'appel	20,343	11,967	59 —
Tribunaux civils	272,645	220,296	81 —
Tribunaux de commerce. .	275,448	247,956	90 —

Les affaires portées publiquement devant les juges de paix s'élèvent à 321,876, sur lesquelles 313,235 ont été réglées ; mais les juges de paix ont en outre à s'occuper de jugements préparatoires, d'affaires à concilier à l'audience ou hors d'audience, ainsi que des attributions extrajudiciaires, dont le chiffre atteint presque 2 millions.

Ce sont d'ailleurs les conseils de prud'hommes qui terminent le plus de procès dans l'année, 54,569 sur 54,827.

II. ACTES D'ADOPTION. — Il a été soumis à l'homologation des cours d'appel 131 actes d'adoption, en vertu desquels 138 enfants ont été adoptés, dont 65 du sexe masculin et 73 du sexe féminin. Parmi ces enfants, 13 étaient des enfants naturels, mais il n'a pas été constaté qu'ils fussent issus des adoptants.

III. DIVORCES ET SÉPARATIONS DE CORPS. — C'est en 1884 qu'a commencé l'application de la loi de divorce.

Du 27 juillet au 31 décembre de cette année, il y a eu 124 demandes directes de divorce, sur lesquelles 108 ont été accueillies.

D'un autre côté, il y a eu 1,649 demandes de divorces en conversion de séparation de corps et il en a été accueilli 1,549.

Les divorces prononcés ont été par suite de 1,657.

Les demandes en séparation de corps n'en ont pas moins continué à suivre leur cours ordinaire. Sur 3,666 de ces demandes, 2,821 ont été prononcées.

Il y avait eu, en 1883, 3,010 séparations accordées et, en 1884, 2,806. On voit par là que l'introduction du divorce n'a pas eu pour effet de diminuer sensiblement le nombre des séparations de corps.

Sur les 124 demandes directes de divorce, 68 ont eu pour cause principale des excès, sévices ou injures graves; 20, l'adultère de la femme; 20, l'adultère du mari et 38 une condamnation antérieure à une peine afflictive et infamante.

Ces divorces se sont partagés à peu près également entre les ménages avec ou sans enfants.

Dans 49 cas, la demande a été faite par le mari, et dans 75 par la femme.

IV. VENTES JUDICIAIRES. — Il a été effectué, en 1884, 23,993 ventes judiciaires, chiffre analogue à celui des quatre années précédentes. Ces ventes ont atteint, au total, un prix d'adjudication de 435,178,914 fr. Les frais s'étant élevés à 15,247,462 fr., la moyenne des frais se trouve être de 3.54 p. 100. Ces frais diminuent, d'ailleurs, en raison de l'importance des immeubles vendus; ils sont énormes pour les ventes dont la valeur ne dépasse pas 500 fr., puisqu'en ce cas ils dépassent 151 p. 100.

V. FAILLITES. — Il en a été ouvert 7,719 en 1884, au lieu de 6,966 en 1883 et 7,061 en 1882. 3,598 de ces faillites ont été réglées par concordat ou par liquidation de l'union; sur ce nombre, il y en a 2,378 qui ont donné un dividende variant de 5 à 25 p. 100 et 102 qui ont donné 100 p. 100. L'importance de toutes ces faillites ne s'élève pas à moins de 285 millions de francs.

VI. OPÉRATIONS DU SCEAU. — Le nombre des étrangers admis à établir leur domicile en France, qui variait les années précédentes de 1,100 à 1,200, s'est élevé, en 1884, à 3,085.

Les naturalisations ont augmenté également de 250 en moyenne à 498.

Enfin les dispenses pour mariages n'ont pas subi d'augmentation, elles se sont élevées, en 1884, à 1,367.

VII. ACTES DE CONSTITUTION OU DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS. — Il a été constitué en 1884 4,338 sociétés (dont 3,382 en nom collectif) au lieu de 4,091 en 1883 et 5,179 en 1882. En revanche, il n'en a été dissous que 2,569 au lieu de 2,786 en 1883 et 2,910 en 1882.

Comme pour la justice criminelle, la statistique civile résume dans un tableau rétrospectif les principaux faits qui la concernent. Nous détacherons de ce tableau les points suivants :

ANNÉES.	SÉPARATIONS de corps accordées.	VENTES JUDICIAIRES.		FAILLITES ouvertes.
		Nombre.	Montant. francs.	
1844	794	15,549	213,324,380	3,032
1854	1,242	18,203	183,314,837	3,691
1864	1,822	17,137	256,111,028	4,642
1874	2,242	22,644	348,659,852	5,596
1884	2,821	23,993	425,178,914	7,719
— Divorces . .	1,657			

On voit que depuis quarante ans le nombre des séparations de corps, divorces compris, a plus que quintuplé. Quant aux faillites, elles ont plus que doublé.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte général de la justice civile et commerciale pour 1884*, publié par le ministre de la justice. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE VI.

Établissements pénitentiaires (1883).

I. ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE. — Nous classerons ces établissements en trois groupes, savoir :

1° *Établissements de longues peines*. — Aucun changement n'a été apporté, en 1883, dans le nombre ni dans l'affectation de ces établissements, qui comprennent les maisons centrales, les pénitenciers agricoles et le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, réservé pour les condamnés aux travaux forcés.

2° *Prisons de courtes peines*. — Le nombre des maisons d'arrêt, de justice et de correction cellulaire a passé de 9 à 11. Dans ces divers établissements, l'application de la loi du 5 juin 1875 a continué de donner des résultats satisfaisants et l'on a constaté notamment que le condamné placé en cellule produit davantage et se soumet plus facilement au travail.

3° *Maisons d'éducation professionnelle*. — Leur nombre a été réduit de deux dans le courant de l'année 1883 par suite de la suppression des maisons-mères de Méphas-Blanzy et de Donges, réservées aux jeunes filles.

Au 31 décembre 1883, l'ensemble des établissements pénitentiaires renfermait une population totale de 52,847 individus, ainsi répartis :

	POPULATION.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Établissements de longues peines (y compris le dépôt de St-Martin-de-Ré et le quartier d'aliénés de Gaillon).	14,979	2,244	17,223
Prisons de courtes peines	24,023	3,994	28,017
Maisons d'éducation correctionnelle.	6,167	1,440	7,607
	<u>45,169</u>	<u>7,678</u>	<u>52,847</u>

Ces résultats s'appliquent à la fois à la France et à l'Algérie. Sur ce nombre, 47,684 individus, soit 40,137 du sexe masculin et 7,547 du sexe féminin, étaient détenus dans les prisons de France.

Dans les établissements situés en France, le mouvement des entrées et des sorties s'est effectué comme il suit. Toutefois, pour qu'on se rende mieux compte de ce mouvement, nous n'aurons pas égard au mouvement qui se fait de prison à prison, pour n'envisager que les entrées nouvelles et les sorties par expiration de peine.

Mouvement des entrées et des sorties.

		POPULATION au 31 décembre 1882.	ENTRÉES nouvelles.	SORTIES par expiration de peine.	POPULATION au 31 décembre 1883.
Maisons centrales.	{ Hommes . .	13,392	5,994	5,475	13,120
	{ Femmes . .	2,290	877	872	2,193
Dépôt des forçats.		231	889	1	323
Jeunes détenus.	{ Garçons . .	6,526	1,249	1,626	6,033
	{ Filles . . .	1,545	580	576	1,440
Prisons ordinaires.	{ Hommes . .	20,713	137,658	161,355	20,543
	{ Femmes . .	3,931	38,641	43,824	3,913
		48,628	185,788	213,729	47,565(1)

Au point de vue de la nature des peines encourues, la population des maisons centrales et de dépôts de forçats se subdivise comme il suit :

	MAISONS centrales d'hommes.	MAISONS centrales de femmes.	DÉPÔT de condamnés.
Travaux forcés.	16	803	323
Détention et réclusion. .	3,911	242	»
Emprisonnement. . . .	9,193	1,148	»

Ajoutons que, dans les maisons centrales, il n'y a pas moins de 4,758 récidivistes dont 401 du sexe féminin.

Les établissements d'éducation correctionnelle comprenaient, au 31 décembre, 7,146 enfants en tutelle administrative, 216 détenus par correction paternelle et 111 condamnés à la prison.

Quant aux prisons départementales, la composition de leur population est très variée; elle comporte, au 31 décembre:

6,308 prévenus.	}	24,458
15,232 condamnés.		
2,395 détenus pour dettes.		
145 passagers.		
378 jeunes détenus.		

Le tableau suivant indique le nombre des journées de détention, rapproché du nombre des journées d'infirmerie et des journées de travail.

	NOMBRE DE JOURNÉES		
	de détention.	d'infirmerie.	de travail.
Maisons centrales. .	5,643,351	245,127	4,196,710
Jeunes détenus. . .	2,817,624	40,585	2,172,755
Prisons ordinaires .	8,740,625	321,826	4,058,447

En divisant le nombre de journées de détention par celui des jours de l'année, on obtient la population moyenne. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de la population moyenne le nombre des évasions et celui des décès :

(1) Non compris Gaillon.

		POPULATION moyenne.	ÉVASIONS.	DÉCHES.	MORTALITÉ p. 100.
Maisons centrales	{ Hommes.	13,221	40	454	3.43
	{ Femmes.	2,240	1	64	2.88
Dépôt de forçats		260	»	9	3.43
Maisons d'éducation correctionnelle.	{ Garçons .	6,236	301	98	1.57
	{ Filles . .	1,440	5	27	1.87
Prisons ordinaires.	{ Hommes.	20,012	53	773	3.36
	{ Femmes.	4,124	1	163	3.95

Sans entrer dans d'autres détails, pour lesquels nous renvoyons aux tableaux de l'Annuaire, nous ne devons pas oublier de mentionner que les dépenses nettes du service pénitentiaire s'élèvent à 15,478,582 fr.

Un tableau rétrospectif permet de suivre la population des différents établissements pénitentiaires, depuis 1852. En y réunissant les *transportés*, on peut la considérer comme à peu près stationnaire.

II. TRANSPORTATION A LA GUYANE ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — Depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1883, il a été transporté à la Guyane 24,170 condamnés; il en est sorti dans le même intervalle 20,729, de sorte qu'il en restait, au 31 décembre 1883, 3,441.

Le mouvement a été plus prononcé pour la Nouvelle-Calédonie, bien qu'il ne date que de 1864. Pour 15,209 entrées, il y a eu 5,601 sorties, ce qui laisse l'effectif présent à 9,608.

Les transportés de la Guyane se composent actuellement de 3,307 hommes et 134 femmes. Dans la Nouvelle-Calédonie, le nombre des hommes est de 9,442 et celui des femmes de 166. Sur la population totale des deux colonies, on compte 8,473 célibataires ou veufs et 4,576 gens mariés.

La mortalité est variable selon les années; mais si l'on prend la moyenne à partir de 1871, on trouve les résultats suivants :

<i>Mortalité p. 100.</i>	
Guyane	6.35
Nouvelle-Calédonie.	2.90

On voit qu'en Nouvelle-Calédonie la mortalité des détenus est plus faible que dans les établissements du continent. On n'en saurait dire autant de la Guyane, où la mortalité n'a jamais été inférieure à 5 p. 100 et s'est élevée parfois à près de 10 p. 100.

*
* *

Un dernier tableau qui résume les deux paragraphes précédents, permet de se rendre compte de l'importance numérique de la population détenue dans les divers établissements pénitentiaires de France et des colonies. On peut estimer qu'actuellement la population internée est d'environ 61,000 individus.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie en 1883*, publiée par le Ministre de l'intérieur. Melun, I. A., 1886. — *Compte général de la déportation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie (1883-1884)*, publié par le Ministre de la marine et des colonies. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE VII.

Assistance publique (1884).

I. BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Les bureaux de bienfaisance sont chargés, sous la surveillance de l'autorité publique, d'assurer le soulagement des pauvres par des secours à domicile. Indépendamment de leurs revenus propres, qui aident à leur fonctionnement, les bureaux ont recours à la charité privée et reçoivent des subventions des communes, des départements et quelquefois de l'État.

Le nombre des bureaux qui ont fonctionné en 1884 s'élève à 14,760, ce qui correspond à 41 bureaux pour 100 communes. Ces bureaux ont distribué des secours à 1,443,320 personnes; d'où il résulte que, pour 100 habitants, la population des individus secourus est de 3.9; mais comme en réalité la population des communes desservies n'est que de 23 millions d'habitants, la proportion des inscrits atteint 6.3 p. 100.

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1884 s'élèvent à la somme de 50,682,709 fr., dans laquelle sont compris 13,074,066 fr. de fonds libres provenant des exercices antérieurs.

Ce total se décompose ainsi :

	FRANCS.
Revenus propres aux bureaux	14,683,099
Subventions	12,680,544
Dons charitables	6,245,000
Autres recettes	4,000,000
	37,608,643
Fonds libres	13,074,066
	50,682,709

Pendant cette même année, les bureaux ont placé soit en rentes, soit en immeubles, une somme de 18,635,663 fr.

Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 34,450,008 fr., laissant ainsi disponible un excédent de recettes de 16,232,701 fr.

Ces dépenses se sont ainsi réparties :

Dépenses d'administration	5,380,056
Secours	29,069,952
	34,450,008

Les secours forment les 84 centièmes des dépenses, mais répartis entre 1,443,320 inscrits, ils n'accusent qu'un chiffre moyen de 20 fr. par individu. A Paris, le secours moyen est de 45 fr.

Ajoutons que la plus grande partie des secours est distribuée sous forme d'aliments. Les secours en argent n'atteignent en effet que 8,465,309 fr.

II et III. HÔPITAUX ET HOSPICES. — Les établissements hospitaliers de tout genre qu'on comptait en France en 1884 étaient au nombre de 1,654 et disposaient de 469,123 lits.

Ces établissements comprennent 394 hôpitaux destinés au traitement des malades, 424 hospices destinés à recevoir des vieillards, infirmes ou incurables, et 836 maisons mixtes servant à la fois d'hôpital et d'hospice.

En ce qui concerne le mouvement des individus qui ont passé par ces divers établissements, on considérera successivement les malades proprement dits et les pensionnaires des hospices :

	PRÉSENTS le 1 ^{er} janvier 1884.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
Malades	47,968	405,848	453,816	405,298	47,518
Pensionnaires des hospices . . .	49,051	15,115	64,166	14,523	49,643

Les malades ont donné lieu à 15,111,284 journées de présence, et les infirmes et incurables à 17,275,728.

On en déduit que la population moyenne est, pour les hommes, de 41,288 et pour les femmes de 47,201.

En divisant les journées de présence par le nombre des traités, on obtient la durée moyenne du séjour pendant l'année que l'on considère : cette durée est pour les malades de 33 jours et pour les infirmes de 269 jours.

La mortalité qui sévit dans ces établissements peut se calculer de diverses manières. Elle augmente naturellement avec la durée du séjour :

	DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 100 traités.	MORTALITÉ p. 100 entrées.	MORTALITÉ p. 100 sorties.	MORTALITÉ pour 100 journées de présence.
Hôpitaux	44,487	9.8	10.6	10.9	0,296
Hospices	8,229	12.8	»	»	0,047

La mortalité journalière moyenne de la population générale étant de 0,006, on en conclut que, dans leur passage à travers le milieu hospitalier, les malades ont 49 fois plus de risques à courir et les infirmes 8 fois plus que la population répartie sur l'ensemble du territoire.

Le nombre des établissements hospitaliers est resté depuis longtemps stationnaire ; néanmoins leurs ressources n'ont pas cessé d'augmenter. En 1833, leurs recettes totales n'étaient que de 51,222,000 fr. ; en 1861, elles s'élevaient à 105 millions. La réduction du territoire national les avait ramenées, en 1871, à 99 millions ; elles atteignent aujourd'hui 125,080,522 fr., somme dans laquelle les ressources propres aux établissements entrent pour environ 38 millions de francs et les subventions pour 26. La charité privée et le droit des pauvres augmentent ces ressources d'environ 10 millions.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 113,600,000 fr., ce qui fait ressortir le coût moyen d'une journée de malade ou d'infirmes à 2 fr.

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés : le nombre de ces enfants, au 31 décembre 1884, était le suivant :

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés	667	650	1,317
Enfants abandonnés. . .	21,130	19,532	40,662
Orphelins	4,567	4,021	8,588
	<u>26,364</u>	<u>24,203</u>	<u>50,567</u>

Nombre auquel il convient d'ajouter 37,653 enfants secourus à domicile par les hospices de province. L'administration de l'Assistance publique ne peut faire connaître, à date fixe, le nombre des enfants de cette catégorie à Paris. Elle indique seulement qu'elle en a secouru 10,984 en 1884.

Comparés aux résultats des années précédentes, les chiffres qui précèdent indiquent que le nombre des enfants entretenus directement par les hospices tend à diminuer. Il en est tout autrement pour les enfants secourus chez leurs parents.

IV. ASILES D'ALIÉNÉS. — On comptait, au 31 décembre 1884, 104 asiles destinés à recevoir des aliénés, savoir : l'asile national de Charenton, 47 asiles départementaux, 24 quartiers d'hospice, 17 asiles privés faisant fonctions d'asiles publics et recevant des aliénés indigents, et enfin 25 asiles privés ne recevant que des aliénés payants.

Ces asiles sont répartis entre 63 départements; il y en a donc 24 (Belfort compris) qui en sont encore dépourvus.

Le tableau suivant résume le mouvement de la population de ces diverses catégories d'établissements :

	PRÉSENTS le 1 ^{er} janvier 1884.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
Asile national.	595	187	782	170	612
Asiles départementaux.	30,582	10,153	40,735	9,127	31,608
Quartiers d'hospice	6,164	1,782	7,946	1,621	6,325
Asiles privés f. f ^{ons} d'asiles publics.	11,524	2,370	13,894	2,293	11,601
Asiles privés proprement dits. . .	1,848	713	2,561	683	1,878
	50,713	15,205	65,918	13,894	52,024

Le nombre de journées de présence à l'asile a été, pendant la même année, de 18,759,788; ce qui correspond à une population moyenne de 51,256 aliénés et à un séjour moyen dans l'année de 285 jours.

Envisagé au point de vue de la nature même de la maladie, le mouvement s'est effectué comme il suit :

	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier 1884.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
Folie simple.	35,647	10,882	46,529	9,587	36,942
Folie paralytique.	2,729	1,864	4,593	1,930	2,663
Démence sénile	6,164	1,569	7,733	1,775	5,958
Idiots.	6,173	890	7,063	602	6,461
	50,713	15,205	65,918	13,894	52,024

Ce sont les idiots, et, après eux, les aliénés atteints de démence sénile qui font à l'asile le séjour le plus prolongé; les fous paralytiques n'y restent en moyenne que 230 jours.

Les admissions comprennent, outre les individus qui entrent pour la première fois dans les asiles, ceux qui y reviennent pour cause de rechute, ou qui y sont réintégrés après évasion ou parce que leur guérison n'était pas complète. Ce mouvement se complique de transfèrement d'asile en asile; mais ce n'est là, à vrai dire, qu'un mouvement purement intérieur qui ne change pas l'effectif de la population.

Les rechutes n'ont une certaine importance que dans la folie simple. La folie simple est la seule également qui offre quelques chances de guérison, et encore ces chances favorables ne portent-elles que sur les fous admis tout récemment; elles deviennent presque nulles après un séjour un peu prolongé.

En résumé, sur un effectif de 65,918 malades traités, l'on n'a compté que 3,082 guérisons; 1,764 sont sortis dont l'état a été plus ou moins amélioré.

Voici quelques détails sur la mortalité afférente à chaque groupe d'aliénation :

	POPULATION moyenne.	DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 100.
Folie simple.	36,378	2,990	8.2
Folie paralytique. . . .	2,878	1,517	52.7
Démence sénile.	5,863	1,241	21.2
Idiots.	6,137	331	5.4
	51,256	6,079	11.8

On remarquera la mortalité excessive qui frappe les fous paralytiques, qui sont presque tous des alcooliques. Quant à la mortalité des fous, elle n'a rien d'excessif; elle n'en est pas moins près de trois fois plus élevée que dans la population générale.

Sur les 51,256 aliénés présents dans les asiles le 1^{er} décembre 1884, on en compte 44,482 qui sont plus ou moins à la charge des départements. Sur ce nombre, 31,093 sont traités dans leur département d'origine; il en reste donc 13,390 qui sont traités, souvent fort loin, hors de leur département.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE VIII.

Institutions de prévoyance (1884).

Sous ce titre, on a compris dans l'Annuaire les monts-de-piété, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, la caisse nationale ou postale, la caisse des retraites pour la vieillesse, les caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, enfin les dons et legs faits, à titre de libéralité, aux départements, aux communes et à certains services publics.

I. MONTS-DE-PIÉTÉ. — Le nombre des monts-de-piété n'a pas varié depuis 1874; il est toujours de 42, répartis dans 24 départements : le département du Nord en compte six à lui seul; les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse chacun quatre; le Pas-de-Calais, trois: le Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun deux; enfin il n'y a qu'un seul mont-de-piété dans les départements suivants: Aisne, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Maine, Rhône, Seine et Haute-Vienne.

La population desservie par les 42 monts-de-piété est, d'après le recensement de 1881, de 5,214,000 âmes, savoir : 2,269,000 pour Paris et 2,942,000 pour les 41 établissements de province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte, d'ailleurs, pour le nombre et l'importance des opérations, sur tous les autres établissements réunis.

Voici quel a été, pour l'ensemble des monts-de-piété, le nombre des objets engagés et le montant des sommes prêtées sur ces objets, pendant les cinq dernières années.

Engagements.

ANNÉES.	NOMBRE.	SOMMES.	NOMBRE de prêts p. 100 habitants.
1880	3,090,490	55,541,870	60
1881	2,994,606	56,454,590	58
1882	3,110,145	62,425,353	60
1883	3,274,933	62,760,745	63
1884	3,261,190	62,390,288	63

Mais tandis qu'en province le nombre des prêts n'est en moyenne que de 50 pour 100 habitants, il s'élève à Paris à plus de 70.

Même différence en ce qui concerne la quotité des prêts, qui est à Paris de 22 fr., tandis qu'ailleurs elle n'atteint pas, en moyenne, 15 fr. En résumé, quand on étudie la répartition des prêts, on trouve que la valeur des quatre cinquièmes d'entre eux ne dépasse pas 25 fr.

Les emprunteurs qui ne sont pas en mesure de dégager leur nantissement peuvent recourir au renouvellement de leur engagement. Sur 100 objets engagés, il y en a un tiers environ qui sont soumis à ce renouvellement, et l'on peut dire que cette opération porte sur des objets d'un prix relativement élevé, leur valeur moyenne dépassant assez sensiblement celle des engagements.

Le plus grand nombre des objets engagés sont retirés (94 p. 100), et l'on constate que la valeur des objets dégagés diffère peu de celle qui résulte de l'estimation faite au moment de l'engagement.

Faute de dégagement et de renouvellement, les objets déposés au mont-de-piété sont vendus. Les 372,329 articles vendus en 1884 avaient été estimés à 6,126,119 francs, le produit de la vente les a fait monter, frais compris, à 8,153,775 fr. Par suite, le *boni* s'est élevé à 1,379,220 fr., sur lesquels 1,019,273 fr. ont été versés aux emprunteurs.

Le bénéfice réalisé par les monts-de-piété n'a été, en 1884, que de 1,177,866 fr. à partager également entre le mont-de-piété de Paris (585,379 fr.) et ceux de province. La plus grande partie de ce bénéfice contribue à accroître les ressources des établissements hospitaliers et autres œuvres de bienfaisance.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

II. SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Les sociétés de secours mutuels restent encore divisées en deux catégories, l'une se compose des sociétés simplement *autorisées* en vertu de l'article 291 du Code pénal, l'autre forme l'ensemble des sociétés *approuvées* conformément au décret organique du 26 mars 1852, décret qui, en les constituant, leur a assuré, avec la personnalité civile, de nombreux privilèges et des avantages spéciaux.

Il y a des sociétés approuvées dans tous les départements; 13 d'entre eux ne possèdent pas de sociétés autorisées.

Il résulte des rapports adressés par les préfets au ministère de l'intérieur qu'en 1884 il y avait en France 7,707 sociétés de secours mutuels, avec 1,214,503 membres ainsi répartis au 31 décembre :

	sociétés approuvées.	sociétés autorisées.	TOTAL.
Nombre des sociétés.	5,534	2,173	7,707
Membres honoraires.	151,367	22,564	173,931
Membres participants. { Hommes. . .	620,826	254,678	875,504
{ Femmes. . .	128,666	36,402	165,068

Quant aux sociétés d'Algérie, qui sont toutes approuvées, il y en avait 16 avec 1,672 membres honoraires et 4,961 membres participants, dont 1,086 femmes.

C'est pour l'ensemble de toutes les sociétés un personnel de 1,221,136 individus (membres honoraires compris).

L'avoir général de toutes les sociétés réunies est de 123 millions de francs, savoir : 97 pour les sociétés approuvées et 26 pour les sociétés autorisées.

Leurs opérations financières peuvent se résumer ainsi :

	sociétés approuvées. francs.	sociétés autorisées. francs.
Avoir disponible au 1 ^{er} janvier 1884 .	40,602,952	25,604,832
Recettes.	17,296,514	7,842,353
Dépenses	15,460,254	6,602,716
Avoir disponible au 31 décembre 1884.	42,439,212	26,844,469

Seules, les sociétés approuvées, ou du moins la plupart d'entre elles, assurent une pension de retraite à leurs membres. Au 31 décembre 1884, 3,155 de ces sociétés distribuaient 18,133 pensions valant ensemble 1,313,043 fr. de rentes, dont le coût avait été de 27,256,959 fr.

Les tableaux rétrospectifs de l'Annuaire permettent de se rendre compte du mouvement des malades, de la durée des maladies et accessoirement de toutes les opérations pratiquées par les deux catégories de sociétés, pour une période s'étendant de 1871 à 1884. Nous nous contenterons d'emprunter à ces tableaux quelques rapports se rapportant à la dernière année du compte :

	sociétés approuvées.	sociétés autorisées.
Cotisation moyenne par membre participant.	15'03°	16'86°
Frais de maladie par membre participant	11 53	13 12
Nombre des malades par 100 socié- { Hommes	25.7	24.8
taires participants. { Femmes.	27.1	23.6
	jours.	jours.
Durée moyenne de la maladie { Hommes	18.5	20.6
{ Femmes.	12.5	18.8
Frais médicaux et indemnités pécu- { par malade	44'40°	53'92°
niaires { par jour de maladie.	2 22	2 64
Mortalité générale.	1.63	1.59
Frais funéraires par décès	61'47°	58'01°

Ces rapports, que confirment d'ailleurs ceux des années précédentes, montrent que si les femmes comptent proportionnellement plus de malades que les hommes, la durée de leur maladie est bien moindre; il n'y a donc contrairement à un pré-jugé assez général, aucun désavantage à recevoir des femmes dans les sociétés de secours mutuels.

Un dernier tableau indique les progrès accomplis par l'institution. Nous le résumons comme il suit :

Population au 31 décembre.

ANNÉES.	NOMBRE des sociétés.	NOMBRE DES MEMBRES PARTICIPANTS.			AVOIR général. — millions.
		Hommes.	Femmes.	Total.	
Sociétés approuvées.					
1854	787	90,814	13,219	104,033	3.7
1864	3,356	140,996	69,510	410,506	22.9
1874	4,152	431,761	85,507	517,268	49.0
1884	5,570	624,701	120,752	745,453	96.6
Sociétés autorisées.					
1854	2,153	188,655	23,113	211,768	9.6
1864	1,474	190,754	27,526	218,280	13.1
1874	1,596	188,814	24,591	213,405	17.5
1884	2,173	254,678	36,402	291,080	26.2
Ensemble.					
1854	2,940	279,469	36,332	315,801	13.3
1864	4,830	531,750	97,036	628,786	36.0
1874	5,748	620,575	110,098	730,673	66.5
1884	7,743	879,379	157,154	1,036,533	121.8

Ainsi donc, en 30 ans, le nombre des membres participants des sociétés de secours mutuels a presque triplé, tandis que leur avoir général n'est pas loin d'avoir décuplé. Ce mouvement est d'ailleurs dû, pour la plus grande part, aux sociétés approuvées, car on peut voir que les sociétés autorisées sont restées, ou peu s'en faut, au même point.

BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels, pendant l'année 1884*, présenté par le Ministre de l'intérieur. Paris, I. N., 1886.

III. CAISSES D'ÉPARGNE. — Les caisses d'épargne et de prévoyance sont, comme on le sait, des établissements publics destinés à recevoir en dépôt les sommes qui leur sont confiées et à les rembourser à la demande des déposants, en tenant compte des intérêts cumulés au taux et suivant le mode déterminés par la loi. Ces caisses fonctionnent en France depuis 1835 et n'ont cessé de prospérer.

Chaque année, le Ministère du commerce et de l'industrie publie le compte rendu des opérations des caisses d'épargne; le dernier s'arrête à 1884, et l'Annuaire les résume en deux tableaux dont on va présenter ici les principaux résultats.

Le nombre des livrets nouveaux ouverts en 1884 s'est élevé à 507,504, chiffre supérieur de 958 à celui de l'année précédente, mais le nombre des livrets retirés a été de 316,452, inférieur de 48,141 à celui de la même année, de sorte qu'il y a eu, en définitive, amélioration; le nombre des livrets existants, qui était de 4,560,678 au 31 décembre 1883, est, en 1884, de 4,751,730.

Des variations analogues ont eu lieu dans le montant des versements et dans celui des remboursements. En définitive, le solde dû aux déposants, qui était de 1,816,310,728 fr. en 1883, s'élève en 1884 à 2,021,908,225 fr.

Le tableau suivant indique les progrès accomplis à 40 ans d'intervalle :

ANNÉES.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre.
1844	392 millions.
1854	271 —
1864	462 —
1874	573 —
1884	2,022 —

Le progrès a été tout à fait extraordinaire dans ces dernières années, puisque de 573 millions en 1874 le stock des dépôts se trouve avoir dépassé 2 milliards en 1884.

IV. CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — (Caisses postales.) — Pour rendre l'épargne encore plus facile, il a été créé en 1882, sous le nom de caisse nationale d'épargne, une caisse d'épargne postale, autorisant le dépôt et le remboursement de l'épargne même la plus minime dans plus de 7,000 bureaux de poste répartis sur tout le territoire.

Cette caisse est aujourd'hui en plein développement. De jour en jour sa clientèle devient plus nombreuse et son cercle d'action plus étendu.

Il a été opéré en 1884, tant en France qu'en Algérie et en Tunisie, 917,131 versements dont le montant total s'est élevé à 94,097,115 fr.

D'autre part, il a été opéré 215,891 remboursements pour une somme de 58,953,250 fr.

Ce qui donne un excédent de recettes de 35 millions.

Or, en 1882, le montant des versements avait été déjà de 64 millions et celui des remboursements de 18 millions environ.

Quant à l'avoir des déposants, il se calcule ainsi qu'il suit :

Au 31 décembre 1883, leur compte créditeur était de . . . 77,431,414¹ »^c

Il y a lieu d'ajouter à ce compte :

1° L'excédent net des recettes au 31 décembre 1884	35,160,565 ¹ 77 ^c	} 37,970,619 23
2° Les intérêts capitalisés au profit des déposants	2,810,053 46	

Ce qui porte l'avoir général des déposants à 115,402,034¹23^c

On a vu plus haut que pour les caisses d'épargne ordinaires, ce montant dépasse actuellement 2 milliards.

BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport sur les opérations des caisses d'épargne en 1884*, présenté par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887. — *Rapport sur les opérations de la caisse nationale d'épargne en 1884 (caisse d'épargne postale)*, présenté par le Ministre des postes et des télégraphes. Paris, I. N., 1885.

V. CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE (1852-1884). — La caisse nationale des retraites pour la vieillesse a été fondée en 1852. Les tarifs des pensions à servir ont été établis d'après la table de Deparcieux combinée avec les règles de l'intérêt composé. L'intérêt, fixé d'abord à 5 p. 100, a été dès l'année suivante (28 mai 1853) réduit à 4 1/2. Relevé de nouveau à 5 p. 100 par la loi du 20 décembre 1872, il s'est maintenu à ce taux jusqu'en 1883, époque à laquelle il a été ramené à 4 1/2. Bientôt il le sera à 4.

Les versements à la caisse des retraites s'opèrent ou à fonds perdus ou avec

restitution des capitaux versés au décès du titulaire ; de là deux sortes de versements : les versements à *capital aliéné* et les versements à *capital réservé*.

A un autre point de vue, les versements ont lieu directement ou par l'intermédiaire de donateurs. Ces derniers sont généralement de grandes compagnies ou certaines administrations qui désirent assurer le sort de leurs employés.

Depuis l'origine de la caisse jusqu'au 31 décembre 1884, il a été effectué à la caisse 9,696,670 versements, dont le montant total est de 55,555,546 fr.

En ce qui concerne le montant annuel des sommes versées, le mouvement a été loin d'être régulier : le minimum des versements a eu lieu en 1855, où il n'a atteint qu'une somme de 1,443,000 fr. Le relèvement n'a pas tardé à se produire, et, par progrès successifs, on est arrivé en 1869 à 11 millions. Nouvelle chute en 1870 et 1871, suivie d'un mouvement progressif qui a porté le montant des versements de 11 millions en 1874 à 68 millions en 1881 ; mais les chiffres suivants indiquent une diminution assez rapide due principalement à la baisse de l'intérêt servi : 56 millions en 1882, 39 millions en 1883 et enfin 38 millions en 1884.

L'ensemble des opérations faites à la caisse peut se résumer ainsi :

	NOMBRE des versements.	SOMMES.	VALEUR moyenne par versement.
	—	francs.	—
Capital aliéné	6,178,454	261,172,685	42 ^f 44 ^c
— réservé.	3,518,216	290,382,861	82 57
	<u>9,696,670</u>	<u>551,555,546</u>	<u>56^f 90^c</u>

D'où il résulte que, s'il y a près de deux fois plus de versements à capital aliéné qu'à capital réservé, ces derniers ont une importance moyenne presque double.

En faisant une comparaison analogue entre les versements directs et ceux par intermédiaires, on obtient :

	NOMBRE des versements.	SOMMES.	VALEUR moyenne d'un versement.
	—	francs.	—
Versements directs.	292,916	359,704,133	1,227 ^f 60 ^c
— par intermédiaires.	9,403,754	191,851,413	20 40
	<u>9,696,670</u>	<u>551,555,546</u>	<u>56^f 90^c</u>

Ce qui indique que, si le nombre des versements par intermédiaire est incomparablement plus grand que celui des versements directs, la valeur de ces derniers est telle, que la somme qui en résulte est presque le double de celle qu'atteignent les premiers. Aussi, quelle différence entre leurs versements moyens !

Il y a lieu de faire ressortir que dans les versements par intermédiaire, 121 millions l'ont été à capital réservé, contre 71 à capital aliéné ; tandis que dans les versements directs la part des deux genres de versement est à peu la même, 190 à capital aliéné et 169 à capital réservé.

Le service des pensions à desservir acquiert chaque année une plus grande importance. En 1884, il a été distribué 25,413,179 fr. de rente à répartir entre 144,868 parties. Le montant des pensions a presque doublé depuis 1880.

BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport de la commission supérieure de la caisse des retraites pour la vieillesse sur les opérations de cette caisse pendant les années 1880 à 1884*. Paris, I. N., 1887.

VI. CAISSES D'ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS ET EN CAS D'ACCIDENT (1868-1885).

— Ces institutions, créées par la loi du 11 juillet 1868, n'ont pas répondu jusqu'ici aux espérances qu'on pouvait légitimement fonder sur leur organisation et la garantie de l'État.

La caisse d'assurances en cas de décès se développe avec beaucoup de lenteur. Mais ses opérations comprennent les assurances collectives des sociétés de secours mutuels, qui lui sont très onéreuses et qui rendent sa situation de plus en plus précaire.

Les opérations de cette caisse comportent deux modes d'assurances bien distincts : elle a pour but d'assurer à la veuve et aux enfants, au moment du décès du père de famille, une somme qui varie suivant la prime unique ou annuelle qu'il a consenti à verser pendant sa vie. D'autre part, elle offre aux sociétés de secours mutuels approuvées le moyen de s'assurer, pour une année, le paiement d'un capital déterminé au décès de chacun de leurs membres participants.

Depuis la création de la caisse des décès, il a été contracté 48 assurances à primes uniques et 1,145 assurances par primes annuelles, représentant un capital assuré de 2,315,739 fr. 16 c.

En ce qui concerne les assurances individuelles, la caisse a reçu 315,155 fr. à titre de primes ; elle a payé après décès des assurés 157,954 fr. et en frais accessoires 6,297 fr., ce qui porte les dépenses à 164,251 fr.

La différence, 210,903 fr., aurait dû être employée en totalité à des achats de rentes, afin de permettre de reconstituer, par la capitalisation des arrérages perçus dans la condition prévue par les tarifs, la valeur des capitaux payables au décès des assurés, mais les assurances collectives des sociétés de secours mutuels, pour lesquelles la caisse a payé 992,778 fr., alors qu'elle n'avait reçu que 765,709 fr., ont occasionné une perte de 158,069 fr., qui a réduit, en définitive, à 53,835 fr. l'excédent des versements sur les paiements.

En résumé, après toutes ces opérations, le solde créditeur qui reste pour faire face aux premiers paiements n'est que de 12,154 fr., et encore convient-il de faire remarquer que la perte sur les assurances collectives est destinée à s'augmenter de tous les paiements restant à faire sur les assurances en cours et dont le chiffre n'est pas connu.

Quant à la caisse d'assurances en cas d'accident, dont les opérations tendraient plutôt à diminuer, son portefeuille s'accroît chaque année, par suite de la capitalisation des sommes relativement très importantes qu'elle a reçues à l'origine.

Cette caisse garantit des pensions viagères aux personnes assurées qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, seraient atteintes de blessures entraînant une incapacité permanente de travail, et donne des indemnités aux veuves et aux enfants mineurs, ou, à leur défaut, au père et à la mère sexagénaires des assurés qui auraient péri par suite d'accidents survenus dans les mêmes conditions.

Elle est dotée d'une subvention de l'État qui s'est élevée jusqu'ici à 2,100,000 fr.

Pendant la période étudiée (1868-1885), il y a eu 22,812 assurés, sur lesquels 8 ont été atteints d'accidents qui ont entraîné la mort ; 5 ont été atteints d'accidents ayant entraîné une incapacité absolue de travail ; 21 ont été atteints d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente de travail de la profession. C'est en tout 34 sinistres ou 1.49 p. 100.

En tenant compte des subventions ou legs, ainsi que du fonds de garantie, les

recettes se sont élevées, depuis l'origine jusqu'en 1885, à 4,271,835 fr. et les dépenses à 805,354 fr. seulement. De sorte qu'il restait à employer en rentes une somme nette de 4,191,418 fr., avec laquelle on a acheté 175,600 fr. de rente ayant coûté 4,145,603 fr., laissant un solde net de 45,815 fr.

De ce que l'institution des caisses d'assurances en cas de décès ou d'accident n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait, faut-il en conclure qu'elle soit inutile et qu'elle doit être supprimée? Ce serait un triste expédient, car cette institution présente un intérêt réel, surtout pour les assurances en cas d'accidents. Son objet, essentiellement démocratique et moralisateur, la rend particulièrement recommandable. Le seul défaut de ces caisses est de n'être pas suffisamment connues du grand public.

BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accident* (années 1874 à 1885). Paris, I. N., 1886.

VII. LIBÉRALITÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (1884). — Les lois existantes permettent aux départements, aux communes et aux établissements publics d'accepter les libéralités qui leur sont faites sous forme de legs, sous certaines conditions.

Le montant annuel des libéralités est plus ou moins variable, comme on peut en juger par les chiffres ci-après afférents aux cinq dernières années :

Montant total des libéralités.

ANNÉES.	FRANCS.
1880.	27,200,868
1881.	25,603,429
1882.	23,069,219
1883.	24,214,449
1884.	23,342,675

En se bornant à l'année 1884, on trouve que le montant des libéralités s'est ainsi réparti :

	FRANCS.
Communes et départements	5,463,752
Établissements religieux	4,973,773
— hospitaliers	12,141,927
— de prévoyance	521,405
— d'instruction publique.	241,818
	23,342,675

Ces libéralités résultent de 3,967 donations particulières. Elles se subdivisent comme il suit d'après leur nature :

	FRANCS.
Immeubles	4,767,185
Capitaux	12,859,005
Rentes.	5,716,485
	23,342,675

Le département qui se fait le plus remarquer par l'importance des libéralités est naturellement le département de la Seine. Il a reçu pour sa part, en 1884, une somme de 5,808,753 fr.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE IX.

Instruction publique (1884-1885).

I. — L'*enseignement primaire* comprend les écoles maternelles et les écoles primaires proprement dites.

1° *Écoles maternelles*. — Le nombre des écoles maternelles, qui n'était en 1884 que de 5,052, s'élève en 1885 à 5,731, ainsi réparties :

	ÉCOLES publiques.	ÉCOLES libres.	TOTAL.
Laïques	1,759	233	1,992
Congréganistes .	1,744	1,995	3,739
	<u>3,503</u>	<u>2,228</u>	<u>5,731</u>

Elles ont reçu, dans la dernière année scolaire, 719,090 enfants :

	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		TOTAL.	NOMBRE moyen d'élèves par école.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Écoles laïques	139,884	124,403	1,097	5,494	276,878	199
— congréganistes .	120,776	126,421	89,550	105,455	442,202	117
	<u>260,660</u>	<u>250,824</u>	<u>96,647</u>	<u>110,949</u>	<u>719,080</u>	<u>126</u>
	511,484		207,596			

En résumé, les écoles laïques renferment 277,878 enfants : 146,981 garçons et 129,897 filles, tandis que les écoles congréganistes en comptent 442,202, savoir : 210,326 garçons et 231,896 filles.

Le personnel enseignant des écoles maternelles est, adjointes comprises, de 8,602.

2° *Écoles primaires proprement dites*. — Le nombre des élèves inscrits dans toutes les écoles primaires (écoles maternelles non comprises), qui était de 5,341,211 en 1881-1882, s'élève actuellement à 5,531,229 (1).

En voici la distribution entre les écoles publiques et les écoles libres, subdivisées elles-mêmes en écoles laïques et écoles congréganistes :

	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Écoles laïques	2,279,003	1,309,155	63,659	126,794	3,778,611
— congréganistes .	195,381	679,833	252,126	625,278	1,752,618
	<u>2,474,384</u>	<u>1,988,988</u>	<u>315,785</u>	<u>752,072</u>	<u>5,531,229</u>
	4,463,372		1,067,857		

Ces élèves sont répartis dans 79,145 écoles, dont 60,237 laïques (56,223 écoles publiques et 4,014 libres) et 18,908 congréganistes (savoir : 9,900 écoles publiques et 9,008 privées).

(1) Les inscriptions au registre matricule portant sur toutes les inscriptions de l'année, sans qu'il soit fait déduction des sorties, ne représentent pas réellement la population des écoles, population d'ailleurs très variable suivant les saisons, et qu'on ne pourrait connaître que par des recensements effectués plusieurs fois dans l'année. Toutefois, les inscriptions, étant relevées de la même manière chaque année, peuvent servir de terme de comparaison.

Les écoles laïques reçoivent 2,342,662 garçons et 1,435,949 filles, soit en tout 3,778,611 élèves.

Les écoles congréganistes reçoivent de leur côté 447,507 garçons et 1,305,111 filles, ce qui porte le nombre de leurs élèves à 1,752,618.

On voit par là que les écoles congréganistes élèvent environ cinq fois moins de garçons que les écoles laïques; quant aux filles qui suivent l'enseignement congréganiste, elles rivalisent en nombre avec celles qui fréquentent l'école laïque.

Le nombre des maîtres titulaires ou adjoints qui distribuent l'enseignement primaire est de 133,900, dont 62,158 instituteurs et 71,742 institutrices. — Sur ce nombre il n'y en a plus que 15,107 qui ne soient pas brevetés, et encore la plus grande partie de ces derniers (14,296) appartiennent-ils à l'enseignement congréganiste.

Les instituteurs se subdivisent en 53,114 maîtres laïques et 9,044 maîtres congréganistes.

Quant aux institutrices laïques, elles sont au nombre de 34,217, contre 37,725 congréganistes.

Les écoles normales d'instituteurs, destinées à assurer le recrutement du personnel enseignant, renferment actuellement 5,339 élèves-maîtres et 3,019 élèves-maîtresses. C'est par rapport à l'année précédente une augmentation de 172 pour les hommes et, pour les femmes, de 188.

3° *Certificats d'études primaires et brevets de capacité.* — Environ 20,000 candidats et 15,000 certificats de plus qu'en 1884. Voici, au surplus, les résultats des examens pour les trois dernières années :

		1883.	1884.	1885.
Candidats.	Garçons. .	91,902	95,701	106,739
	Filles. . .	68,104	73,111	82,019
		<u>160,006</u>	<u>168,812</u>	<u>188,758</u>
Diplômes.	Garçons. .	60,115	64,333	71,943
	Filles. . .	46,945	51,464	58,112
		<u>107,060</u>	<u>115,797</u>	<u>130,055</u>

Le total des certificats obtenus en 1885 représente 8.9 p. 100 du nombre des enfants en âge de concourir. La proportion était de 8.3 p. 100 en 1884 et de 7.8 p. 100 en 1883.

Brevets de capacité. — Le nombre des aspirants au brevet de capacité élémentaire, qui avait baissé en 1883 et 1884, s'est sensiblement relevé en 1885; c'est la proportion des admissions qui a baissé cette année. Voici à cet égard les résultats des deux dernières années :

	1884.	1885.
Proportion des aspirants admis . . .	42.9 p. 100	38.4 p. 100
— des aspirantes admises . . .	56.7 —	49.9 —

Quant au brevet supérieur, les proportions sont les suivantes :

	1884.	1885.
Garçons.	32.0 p. 100	29.5 p. 100
Filles	36.3 —	39.2 —

4° *Cours d'adultes.* — L'arrêté du 4 avril 1882, qui, en réorganisant les cours d'adultes, exigeait en même temps des garanties de sincérité pour la tenue de ces cours, avait déjà eu pour effet d'en réduire le nombre dans une notable proportion.

Les décret et arrêté du 22 juillet 1884, en limitant le concours pécuniaire de l'État, ont achevé l'élimination des cours fictifs pour ne conserver que les cours véritablement sérieux.

Voici les chiffres comparés de ces deux dernières années :

	1883-1884.	1884-1885.
Nombre des cours d'adultes hommes .	19,888	7,751
— des élèves.	335,377	162,076
— des cours d'adultes femmes .	4,490	1,487
— des élèves.	65,226	28,414

Et encore faut-il observer que dans ces chiffres figurent 189 cours libres avec 8,712 élèves de l'un et de l'autre sexe.

Il aurait été fait, en outre, 815 conférences populaires ou lectures publiques auxquelles auraient assisté 30,648 auditeurs.

Tout compris, les cours d'adultes auraient été suivis, en 1884-1885, par 192,105 hommes et 29,033 femmes.

5° *Bibliothèques populaires et bibliothèques pédagogiques.* — On comptait, au 31 décembre 1885, 32,302 bibliothèques populaires des écoles avec 3,852,541 livres de lecture. Le nombre des prêts, pendant l'année 1885, a été de 4,157,986 contre 3,586,227 en 1884.

Les bibliothèques pédagogiques sont au nombre de 2,577 : 47 de moins que l'année précédente ; mais le nombre des volumes dont elles disposent s'est élevé de 753,336 à 803,719.

6° *Caisses d'épargne scolaires.* — Le nombre des caisses et le nombre des souscripteurs va toujours en augmentant, mais l'actif général ne s'est pas accru dans les mêmes proportions que l'année précédente, ce qui rentre bien dans l'esprit et le caractère de l'exercice scolaire de l'épargne, où l'écolier ne doit apporter que l'épargne faite sur ses propres sous de poche et non dans la bourse des parents. On peut se rendre compte du mouvement de cette institution en comparant ensemble les chiffres des trois dernières années.

	1883.	1884.	1885.
Nombre des caisses	21,484	23,222	23,980
— des livrets	442,021	458,624	491,160
Sommes inscrites à ces livrets. .	10,248,226	11,285,046	11,934,268

7° *Caisses des Écoles.* — Le nombre en est tombé de 18,903 à 17,882. Les recettes de l'exercice 1885 ont quelque peu dépassé celles de l'exercice 1884, mais comme les dépenses se sont accrues dans une plus forte proportion, l'encaisse s'est trouvée assez notablement diminuée.

	31 décembre 1884.	31 décembre 1885.
Nombre des caisses.	18,903	17,882
Recettes	4,488,296 fr.	4,666,118 fr.
Dépenses	3,027,865	3,362,230
Reste en caisse.	1,460,431 fr.	1,303,888 fr.

8° *Sociétés spéciales de secours mutuels.* — De 1883 à 1884, le nombre des sociétaires s'était augmenté de 2,000 et l'actif général de 300,000 fr. De 1884 à 1885, le nombre des sociétaires ne s'est accru que d'un millier et l'actif général de 355,000 fr. De sorte qu'au 31 décembre 1885 on comptait 37,612 sociétaires avec un actif de 4,069,637 fr.

La statistique dont on vient de présenter l'analyse trop succincte est suivie d'un tableau rétrospectif qui permet de juger des progrès de l'instruction primaire depuis 1850. On peut voir, d'après ce tableau, que le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires, qui était de 3,322,423 en 1850, s'élève aujourd'hui à 5,531,229. Une comparaison a été faite entre les élèves des écoles laïques et ceux des élèves congréganistes. Ces derniers, qui formaient en 1850 les 29 centièmes du total, sont arrivés à en former les 44 centièmes en 1877. Mais depuis cette époque, — et cela par suite des progrès de la *laïcisation*, — le nombre relatif des élèves congréganistes a diminué, et leur proportion au total des élèves n'est plus que de 32 p. 100, ou d'environ un tiers.

II. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR. — L'enseignement primaire supérieur date de la loi du 28 juin 1833, qui établissait formellement deux degrés dans l'instruction primaire. La loi du 15 mai 1850 ne maintint pas la séparation des écoles en deux catégories distinctes. Elle se borna à diviser les « matières d'enseignement » en matières obligatoires et matières facultatives. Le nombre des écoles primaires supérieures fondées sous l'empire de la législation précédente diminua rapidement.

L'enseignement primaire supérieur a été rétabli par la loi de finances du 30 mars 1878, qui allouait pour cet objet un crédit de 110,000 fr. au budget du ministère de l'instruction publique. Ce crédit était destiné à rétribuer les maîtres, à entretenir des bourses et à venir en aide aux communes par des allocations éventuelles, pour la fondation d'écoles supérieures.

En 1881 et 1882, cette somme fut élevée à 160,000 fr. et devint exclusivement applicable aux bourses, le traitement des maîtres et les secours pour construction et aménagement des maisons d'école devant être prélevés sur les autres chapitres du budget.

En 1883, le crédit des bourses fut porté à 500,000 fr., en 1884 à 774,000 fr.

Les décret et arrêté du 27 juillet 1885 étant venus constituer définitivement cet enseignement, il est devenu nécessaire de rendre compte de sa situation actuelle.

De là la publication de la présente statistique, qui donne la situation des écoles supérieures et des cours complémentaires au 31 décembre 1884. Les renseignements qui y sont contenus sont relatifs : 1° aux établissements publics ; 2° aux établissements privés recevant des boursiers de l'État. On n'a pas cru devoir y faire figurer les autres écoles libres, sur lesquelles l'administration ne possède pas de documents assez précis et assez certains pour établir un travail complet.

Voici le résumé de cette statistique :

1° *Nombre des établissements.* — Ce nombre est de 559, se répartissant comme il suit :

Écoles primaires supérieures.	{ de garçons . . . 166 de filles. . . . 73	559
Cours complémentaires	{ de garçons . . . 253 de filles. . . . 67	

2° *Personnel enseignant :*

Dans les écoles primaires supérieures . . .	{ de garçons . . . 1,547	} 2,873
	{ de filles . . . 691	
Dans les cours complémentaires	{ de garçons . . . 488	}
	{ de filles . . . 147	

3° *Élèves :*

Élèves des écoles primaires supérieures . .	{ de garçons . . 15,482	} 28,832
	{ de filles . . . 5,979	
Élèves des cours complémentaires	{ de garçons . . 5,727	}
	{ de filles . . . 1,644	

Sur ce nombre on comptait 1,936 boursiers et boursières de l'État, des départements ou des communes, savoir :

BOURSIERS			
	de l'État.	des départements.	des communes.
Écoles supérieures			
{ de garçons . .	906	139	258
{ de filles . . .	375	27	27
Cours complémentaires			
{ de garçons . .	93	11	54
{ de filles . . .	40	6	»
	1,414	183	339
	1,936		

III. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La statistique annuelle de l'enseignement secondaire, qui est fournie à l'*Annuaire* par la Direction de cet enseignement, ne porte que sur les établissements publics, — les établissements libres ne sont relevés que dans les volumes spéciaux que le ministère de l'instruction publique ne publie que tous les dix ans et quelquefois même à de plus longs intervalles et dont le dernier a paru en 1878. — Elle concerne les lycées, les collèges communaux et les établissements consacrés à l'instruction secondaire des filles.

A la rentrée des classes, c'est-à-dire au 5 novembre 1884, le nombre des *lycées* existant en France était de 97, parmi lesquels 10 petits lycées auxiliaires et 2 lycées nouveaux, le lycée d'Aix et le lycée de Janson de Sailly à Paris.

Tous ces établissements réunis comprenaient à cette date 48,106 élèves, dont 24,353 internes et 23,753 externes.

Sur ce nombre : 5,350 suivaient l'enseignement primaire,
33,505 — l'enseignement classique proprement dit,
et 9,161 — l'enseignement spécial.

En ajoutant aux lycées de France les trois lycées d'Algérie, on constate que le nombre total des élèves présents au 5 novembre s'élevait en 1884 à 49,549.

Dans ce nombre ne figure pas le collège spécial de Cluny, qui renferme 175 élèves, dont 133 internes et 55 externes.

Les *collèges communaux*, qui concourent avec les lycées à l'enseignement dont il est question, sont au nombre de 246, comprenant, à la même date, 38,040 élèves, dont 15,551 internes et 22,489 externes.

Sur ce nombre : 7,300 suivent l'enseignement primaire ,
17,952 — l'enseignement classique,
et 12,788 — l'enseignement spécial.

On compte de plus, en Algérie, 9 collèges communaux avec 1,690 élèves, ce qui

porte le nombre total des élèves des collèges communaux de France et d'Algérie à 39,730.

Le petit tableau suivant, extrait du résumé rétrospectif qui termine ce chapitre, indique le mouvement des élèves de ces deux catégories d'établissements depuis 1810 :

	ÉLÈVES		TOTAL.
	des lycées.	des collèges communaux.	
1810	9,310	22,171	31,481
1820	11,081	21,781	32,862
1830	14,920	27,308	42,228
1840	16,953	24,912	41,865
1850	20,453	27,488	47,941
1860	27,272	28,531	55,803
1870	35,018	29,739	64,757
1880	46,267	40,641	86,908
1884	49,459	39,730	89,189

Les *lycées* et *collèges de filles* qui, en 1882-1883, ne recevaient que 1,464 élèves, en comptaient 2,937 dès l'année suivante. Ils sont aujourd'hui au nombre de 26 et comptent en tout 3,746 élèves, dont 792 internes et 2,954 externes.

Ce nombre d'élèves se partage ainsi qu'il suit entre les lycées et les simples collèges :

	INTERNES.	EXTERNES.	TOTAL.
Lycées	279	1,419	1,698
Collèges.	513	1,585	2,048
	792	2,954	3,746

2,140 élèves suivent l'enseignement secondaire et 1,606 complètent leur instruction primaire.

IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — La statistique de l'enseignement supérieur porte simplement sur les actes accomplis dans les diverses Facultés ou dans les écoles préparatoires qui se rattachent à cet enseignement.

Les Facultés de théologie sont au nombre de 7, dont 2 protestantes.

Les Facultés de droit au nombre de 14, en y comprenant l'École d'Alger.

Celles des sciences au nombre de 16, y compris la même École.

Celles des lettres, également au nombre de 16, y compris la même École.

Il y a 3 Facultés de médecine et 3 Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Même nombre d'écoles supérieures de pharmacie : 3, sans compter les 3 Facultés mixtes.

Enfin l'on compte 18 écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, dont 2 sont dites de plein exercice.

Le nombre des inscriptions prises dans les diverses Facultés ou écoles est de 41,230 ; mais dans ce nombre ne sont pas compris 18,822 étudiants en droit qui sont inscrits, *ipso facto*, aux Facultés des lettres.

52,179 jeunes gens ont été examinés, soit à l'effet d'obtenir des grades, soit pour prouver leur capacité, en fin d'études. — Sur ce nombre, il en a été admis 29,433, 22,746 ayant été ajournés.

Il a été conféré dans les Facultés réunies de théologie, de droit, des sciences et

des lettres 11,060 diplômes, savoir 8,576 de bachelier, 1,143 de licencié et 165 de docteur, chiffres auxquels il convient d'ajouter 176 certificats de capacité délivrés par les écoles de droit.

Les Facultés de médecine, de pharmacie et, en dehors d'elles, les écoles préparatoires ont amené la nomination de :

601 docteurs en médecine,
115 officiers de santé,
432 pharmaciens,
497 sages-femmes,
54 herboristes.

En résumé, le nombre total des diplômes ou brevets distribués en 1884 se trouve être de 12,757. En 1876, la distribution de ces diplômes ou brevets n'avait été que de 10,604.

Un tableau spécial fait connaître les résultats des examens de chaque Faculté pour le baccalauréat ès lettres et pour le baccalauréat ès sciences.

En parcourant ce tableau, l'on constate qu'à la deuxième épreuve du baccalauréat ès lettres, la proportion des refusés est de 52 p. 100. Elle est de 63 p. 100 dans l'épreuve du baccalauréat ès sciences complet.

BIBLIOGRAPHIE. — *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1884-1885*, publié par le Ministre de l'instruction publique. Paris, I. N., 1886.
— *Statistique de l'enseignement supérieur*, 1^{re} année, 1884. 2^e édition. Paris, I. N., 1886.
— *Documents inédits sur les lycées, les collèges communaux, et les lycées et collèges de filles*, communiqués par le directeur de l'enseignement secondaire. — *Compte définitif des recettes pour 1884 (enseignement supérieur)*, publié par le Ministre de l'instruction publique.

CHAPITRE X.

Beaux-Arts (1872-1887).

C'est par sa production artistique et littéraire que la France continue à tenir une place prépondérante dans la civilisation. Mais c'est à Paris surtout que cette production se manifeste avec le plus grand éclat. Saisir l'art à Paris, c'est donner une idée de son mouvement dans le reste du monde. Il serait quelque peu téméraire d'apporter un instrument de mesure dans la production artistique, c'est par d'autres moyens qu'on arrive à apprécier les chefs-d'œuvre, quand l'heure a sonné pour eux de paraître, et même les œuvres d'un ordre inférieur, mais généralement agréables, qui font le charme des esprits délicats aussi bien que du grand public; la statistique ne peut fournir, sur cet objet, que des résultats généraux en faisant connaître, par des chiffres, l'abondance plus ou moins grande de la production, sans se permettre de la juger.

Chaque année, et avec la plus grande régularité, l'art se manifeste à Paris sous deux formes principales : le Théâtre et le Salon. L'*Annuaire* de 1887 fournit, à cet égard, quelques renseignements qui doivent figurer ici.

THÉÂTRES. — Disons d'abord qu'il n'y a pas à Paris moins de 42 théâtres ou spectacles qu'on pourrait classer comme il suit :

Théâtres nationaux . . .	Opéra, Opéra-Comique, Théâtre-Français, Odéon.
Comédies et vaudevilles .	Variétés, Vaudeville, Gymnase, Palais-Royal.
Drames	Porte-Saint-Martin, Ambigu, Théâtre-de-Paris.
Opérettes	Bouffes-Parisiens, Nouveautés, Folies-Dramatiques.
Féeries	Châtelet, Galté.
Théâtres de genre . . .	Renaissance, Cluny, Menus-Plaisirs, Beaumarchais, Déjazet, Folies-Belleville.
Théâtre mixte	Château-d'Eau.
Cirques	Franconi et Fernando, Hippodrome et Nouveau-Cirque.
Panoramas	De Constantinople, de Buzenval, de Rezonville, de la Bastille.
Théâtres de banlieue . .	Belleville, Batignolles, Grenelle, Gobelins, Montmartre, Montparnasse et la Villette.
Curiosités diverses . . .	Éden-Théâtre et Musée Grévin.

Telle est la situation actuelle, mais combien d'entreprises théâtrales prospéraient naguère qui n'existent plus aujourd'hui ! Quelques-unes n'ont fait que paraître, d'autres, au contraire, comme le Théâtre-Italien, dataient du siècle dernier et ont succombé avec le changement de la mode.

D'après les comptes de l'Assistance publique qui prélève, comme on sait, un droit d'un dixième sur les recettes brutes, les 42 théâtres que l'on vient d'énumérer ont réalisé, en 1886, une recette de 25,074,458 fr.

Cette recette totale se répartit ainsi, selon la nature des théâtres :

			MOYENNE par théâtre.	
Théâtres subventionnés.	Opéra	2,955,899	7,021,339	1,755,335
	Opéra-Comique. .	1,673,510		
	Théâtre-Français .	1,819,414		
	Odéon	572,516		
Comédies et vaudevilles		3,436,645		859,161
Drames		2,093,572		697,857
Opérettes.		1,987,336		642,445
Féeries		1,991,223		990,612
Théâtres de genre		1,546,923		257,820
Théâtre mixte.		308,517		308,517
Cirques		3,188,801		797,200
Panoramas		239,143		59,786
Théâtres de banlieue.		858,325		122,618
Curiosités diverses.		1,813,831		906,915

On voit que ce sont les théâtres nationaux, l'Opéra en première ligne, qui donnent lieu aux plus fortes recettes; puis viennent les théâtres de féerie et les curiosités, les cirques, et, en ce qui concerne les théâtres proprement dits, les théâtres de comédie, de drame et d'opérette, et enfin les théâtres de genre, qu'on désigne aussi sous le nom de petits théâtres.

Le maximum des recettes de théâtre a été atteint en 1878, année de l'Exposition universelle. Dans les trois années précédentes, ces recettes étaient d'environ 21 millions. Les recettes ont atteint un nouveau maximum en 1883. Elles sont descendues depuis de 29 à 25 millions. C'est le chiffre de 1886.

SALONS ANNUELS. — La Société des artistes, à laquelle la direction des salons annuels des Beaux-Arts est réservée depuis 1881, ne considère comme artistes que

ceux qui ont été récompensés aux Expositions antérieures. Elle en fait publier la liste en tête du livret du Salon.

Au 1^{er} avril 1887, on comptait 2,493 artistes, ainsi répartis suivant leur spécialité :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Peintres	1,174	113	1,287
Sculpteurs . . .	512	20	532
Architectes . . .	368	»	368
Graveurs	289	17	306
	<u>2,343</u>	<u>150</u>	<u>2,493</u>

Sur ces 2,493 artistes, 808 sont nés à Paris, 1,194 nés hors Paris et 491 sont de nationalité étrangère.

Dans les 1,194 artistes nés hors Paris figurent ceux qui sont nés à l'étranger de parents français « ou qui sont naturalisés Français ».

Ajoutons que, par suite des doubles emplois résultant de ce que certains artistes pratiquent à la fois plusieurs spécialités, le nombre réel des artistes existants doit être porté à 2,462.

Le nombre des œuvres présentées au Salon de 1887 a été de 9,830. Mais le jury d'examen en a refusé 5,320, ce qui porte le nombre des admissions à 4,510.

En voici le compte par spécialité :

	ŒUVRES D'ART		
	présentées.	admisses.	refusées.
Peinture et dessins	7,377	3,814	3,563
Sculpture	1,648	554	1,094
Architecture	207	20	187
Gravure et lithographie . . .	598	122	476
	<u>9,830</u>	<u>4,510</u>	<u>5,320</u>

Ces œuvres ont été produites par 4,158 artistes, savoir : 3,468 français, dont près de la moitié (1,442) sont nés à Paris, et 600 étrangers, parmi lesquels on n'en compte pas moins de 152 nés aux États-Unis. Cette prépondérance artistique des Yankees ne date d'ailleurs que de quelques années et s'explique par ce fait que les États-Unis forment, grâce à un certain nombre d'amateurs éclairés, un des marchés les plus importants de l'art français.

A côté des Américains, les Belges, les Italiens et les Suisses et, depuis quelque temps, les Scandinaves, concourent, en assez grand nombre, à l'éclat de nos Expositions.

Au point de vue du sexe, les 4,158 exposants de 1887 se subdivisent en 3,439 hommes et 719 dames ou demoiselles. Ces dernières figurent plus particulièrement dans les spécialités des dessins, miniatures, aquarelles, etc.

Mais comme un assez grand nombre d'artistes pratiquent à la fois les diverses spécialités, le nombre réel des exposants doit être réduit à 3,963, dont 3,283 hommes et 680 femmes.

En parcourant depuis 1872 le tableau des opérations du jury d'examen, on constate que c'est en 1880 qu'il a été accepté le plus d'œuvres d'art. Or, il est à remarquer que ce Salon est le dernier qui ait été dirigé par l'État. Depuis que ce sont les artistes eux-mêmes qui ont cette direction, le jury semble s'être montré plus sévère.

La proportion des refusés s'est, en effet, élevée tout à coup de 21 à 49 p. 100. Elle est, pour le dernier Salon, de 46 p. 100.

En dehors des théâtres de Paris et des Salons de beaux-arts, les *Annuaire*s antérieurs à celui de 1887 contiennent un certain nombre de renseignements sur les écoles d'art, les musées, les théâtres de province, les cafés-concerts et les sociétés musicales et chorales. Ces enquêtes ne tarderont pas à être renouvelées et nous en attendons les résultats.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique des recettes des théâtres de Paris*, d'après les comptes de l'Assistance publique. — *Livret du Salon des beaux-arts*. Paul Dupont, 1887.

CHAPITRE XI.

Agriculture (1885).

De 1872 à 1882 inclusivement, la statistique agricole a fait partie intégrante de la Statistique annuelle de France, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce. Par suite de la création d'un ministère de l'agriculture, les documents relatifs à cette statistique ont dû être relevés par ce ministère, qui a continué, d'ailleurs, à les faire insérer dans la collection dont il vient d'être parlé. Mais cet état de choses a pris fin en 1885, et c'est désormais le ministère de l'agriculture qui s'est chargé seul de la rédaction ainsi que de la publication de la *Statistique agricole*. Le premier volume qu'il a fait paraître concerne l'année 1885.

L'*Annuaire statistique de la France pour 1887* a emprunté à cette publication 6 tableaux départementaux qu'il a fait précéder d'un tableau général qui les résume.

En voici les principaux résultats :

Céréales.

	NOMBRE d'hectares cultivés.	PRODUCTION totale en grains. hectolitres.	RENDEMENT moyen par hectare. hect. lit.
Froment	6,956,765	109,861,862	15 79
Méteil	330,953	5,190,771	15 68
Seigle	1,672,951	24,074,328	14 39
Orge	955,616	17,415,439	18 22
Sarrasin.	628,136	8,626,318	13 73
Avoine	3,689,628	85,530,225	23 21
Maïs	560,908	9,028,063	16 29
Millet.	49,198	727,468	14 78

Si l'on considère plus spécialement la récolte du froment, on trouve que les 109,861,862 hectolitres qui la composent équivalent à 85,181,797 quintaux, ce qui porte le poids moyen de l'hectolitre à 77^{kil},53.

Le prix moyen de l'hectolitre ayant été de 16 fr. 41 c., la valeur totale du grain s'élève à 1,803,042,970 fr. Il n'a pas été fait de relevé en ce qui concerne la paille.

Parmi les récoltes autres que les céréales, il convient de citer les suivantes :

	NOMBRE d'hectares cultivés.	PRODUCTION en quintaux.	VALEUR de la production en francs.
Pommes de terre	1,437,263	112,458,451	581,298,784
Betteraves à sucre.	193,046	54,840,973	210,610,435
Cultures oléagineuses	221,048	1,766,179	51,506,010
Plant. textiles. (Chanvre.	61,162	496,070	38,964,674
Lin.	42,394	380,123	36,908,132
Tabac	14,129	214,307	17,113,040
Houblon	3,863	49,404	3,215,456

Quant à la vigne, on trouve que, malgré les ravages occasionnés par le *phylloxera*, elle occupe encore 1,971,282 hectares, soit environ les 4 centièmes du territoire total de la France.

La production n'a été que de 31,481,124 hectolitres, représentant une valeur de 1,253,833,694 fr., ce qui porte le prix moyen de l'hectolitre à 39 fr. 37 c.

Quelques mots maintenant sur un certain nombre de produits agricoles accessoires, que leur importance ne permet pas de négliger.

En ce qui concerne l'industrie *séricicole*, on a constaté qu'en 1865 il a été mis en éclosion 250,951 onces de graines, lesquels ont produit 6,618,167 kilogrammes de cocons. Sur ce total, il y a lieu de défalquer 165,552 kilogrammes de cocons qui ont été mis en graine et en ont produit 459,391 onces.

Ces opérations ont intéressé 134,265 éducateurs.

Si nous passons à l'*apiculture*, on trouve que les 1,731,605 ruches dont on a fait le relevé ont produit 7,434,406 kilogrammes de miel et 2,208,980 kilogrammes de cire. La valeur réalisée par cette double production s'élève à 15,619,533 fr.

On peut citer, parmi les autres produits des animaux, le lait, dont la production se serait élevée à 73,925,544 hectolitres, pour une valeur de 1,210 millions de francs, et la laine, dont on aurait produit 474,563 quintaux qui, au prix de 164 fr. 13 c. l'un, ont réalisé une valeur de 78 millions.

La *Statistique agricole* fait le compte des existences des animaux de ferme existant au 31 décembre 1885. En voici la récapitulation par espèce :

Espèce chevaline . . .	2,911,392
— mulassière . .	238,620
— asine	387,287
— bovine	13,104,970
— ovine	22,616,547
— porcine	5,881,088
— caprine	1,483,342

Les chevaux de Paris ne sont pas compris dans ce tableau; on en estime le nombre à 70,000.

Après ces quelques mots sur la récolte de 1885, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le passé. A cet égard, l'*Annuaire* contient deux tableaux rétrospectifs se rapportant l'un au froment, l'autre au vin.

En ce qui concerne le froment, on remarquera tout d'abord que de 1821 à 1885, et cela indépendamment des fluctuations considérables qui existent entre une bonne et une mauvaise récolte, cette culture a fait des progrès sensibles.

De 4,750,000 hectares, la superficie emblavée s'est élevée en 1869 à 7 millions. Elle s'est réduite après la guerre à 6,400,000 pour regagner les 7 millions acquis en 1869.

Le rendement est naturellement variable. Pourtant, là aussi il y a progrès; mais il faudrait procéder par périodes pour s'en rendre un compte exact.

Le prix de l'hectolitre de froment n'a pas subi de moindres variations. On l'a vu s'élever en 1856 jusqu'à 30 fr. 75 c. Il y a des années où il est descendu jusqu'à 15 fr.

Indiquons seulement que, depuis 1873, ce prix n'a pas cessé de décroître. De 25 fr. qu'il était alors, il n'est plus que de 16 fr. 40 c., et tout le monde convient qu'à ce taux il est à peine rémunérateur.

Il n'est pas facile d'évaluer exactement la consommation de ce produit, car on peut avoir des doutes sur le stock existant des récoltes précédentes, sur la quantité de blé qu'il faut se procurer pour l'ensemencement, et même sur les résultats commerciaux, le blé n'étant pas isolé du méteil dans les comptes de douanes. Il nous suffira de dire que la consommation du froment a été évaluée ainsi qu'il suit par la direction de l'agriculture :

De 1821 à 1836.	62	} millions d'hectolitres.
1837 à 1855.	78	
1856 à 1870.	100	
1870 à 1879.	105	
1880 à 1885.	110	

Il en résulte que, à quelques années près, qui font exception, la récolte du blé en France est insuffisante pour assurer l'alimentation publique. On y supplée de plus en plus par l'importation des blés étrangers.

Les fluctuations qu'on a remarquées dans la production et le commerce du blé se reproduisent avec plus d'intensité encore pour le vin. Avant l'invasion du phylloxera, qui avait été précédée pendant une assez longue période par les ravages de l'oïdium, on a vu la récolte des vins atteindre 70 et même 78 millions d'hectolitres. En 1878, on en récoltait encore 50; mais dès 1879 on descendait à 26. Depuis, nos récoltes varient, suivant les années, de 30 à 45 millions d'hectolitres. En 1885, on n'a pas dépassé 31 millions.

Aussi a-t-on dû, pour satisfaire les besoins de la consommation, recourir à toutes sortes de fabrications plus ou moins nuisibles, et, par-dessus tout, à l'importation. Depuis 1880, l'importation a toujours été en excédent, suivant les années, de 4 à 6 millions d'hectolitres et même plus. Dans la dernière année observée, cet excédent est de 5,580,889 hectolitres.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique agricole annuelle* (1885), publiée par le ministère de l'agriculture. Paris, I. N., 1887.

Toussaint LOUA.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS IMPORTANT

Les membres de la Société qui n'auraient pas encore souscrit au *volume du 25^e anniversaire*, peuvent s'adresser à la maison Berger-Levrault et C^{ie}, 5, rue des Beaux-Arts, ou au Trésorier, 5, rue Bridaine. — Ils le trouveront également, le jour de la séance, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRULT.